

**SYNDICAT DES  
PROFESSEURES  
ET PROFESSEURS  
ENSEIGNANTS  
DE L'UQAM**

**ÉLECTION LORS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
STATUTAIRE DU 30 AVRIL 2021**

**CANDIDATURE POUR LE POSTE DE <sup>(1)</sup>:**

**Vice-présidence à la convention collective**

**NOM DE LA CANDIDATE, DU CANDIDAT (caractères d'imprimerie):**

**Nancy Turgeon**

**Dépôt de candidature au plus tard le : Mardi 27 avril 2021 13 h**

C'est avec grand intérêt que je me présente de nouveau au poste de vice-présidence à la convention collective. Ma première année de mandat a été exercée dans un contexte qui a apporté son lot de défis, mais cela n'a que renforcé mon désir de me battre pour défendre nos droits comme enseignant-e-s et obtenir de meilleures conditions de travail par la négociation de la convention collective en cours.

Je souhaite poursuivre mon mandat notamment afin de mener à bien notre projet de négociation innovateur. Comme responsable à la négociation, la transparence et l'inclusion de tous et toutes m'animent. En témoignent à la fois le fructueux processus démocratique ayant mené à l'adoption du projet ainsi que son contenu, axé sur la stabilisation de l'emploi de chacun-e d'entre nous et la reconnaissance de notre contribution diversifiée à l'UQAM.

En parallèle à cette énergie déployée à la négociation, j'ai défendu sans relâche les revendications des chargé-e-s de cours par de multiples représentations, face à une direction refusant de reconnaître notre surcharge de travail en non-présentiel. Ceci s'ajoutait à la panoplie de dossiers de relations de travail et de griefs menés avec détermination, pour que cessent les injustices vécues par les membres ainsi que les entorses à notre convention collective.

Bien entendu, pour accomplir ces mandats, en plus de l'appui du Comité exécutif, j'ai bénéficié de l'immense apport des deux comités dont je suis responsable, le Comité des agentes et agents de relations de travail (CAART) et le Comité de négociation, au sein desquels se sont rapidement établies d'excellentes dynamiques de travail.

Pour affronter les défis dont l'année 2020-2021 a été parsemée, j'ai pu me baser sur une riche expérience syndicale, acquise à un autre syndicat d'enseignant-e-s contractuel-le-s, celui des tuteurs et tutrices de l'Université TÉLUQ. J'avais en effet l'expérience du travail d'équipe, par mon rôle de présidente du STTTU-CSN, notamment en cours de négociation et grève, sans compter les multiples recours en arbitrage et au Tribunal administratif du travail que j'y ai menés.

Ce serait un immense honneur de continuer à vous représenter et je serais très fière de mettre au service du SPPEUQAM-CSN le dynamisme, la rigueur et la combattivité qui me caractérisent. Ensemble et uni-e-s, nous devons lutter contre notre précarité et gagner une reconnaissance et des conditions de travail dignes des professeures et professeurs enseignants que nous sommes!

Implication syndicale antérieure et/ou responsabilité pertinentes assumées ailleurs en lien avec le poste :

- Vice-présidente à la convention collective au SPPEUQAM-CSN : 2020-2021
- Déléguée syndicale au département de sociologie au SPPEUQAM-CSN : 2019-2020
- Présidente du Syndicat des tuteurs et tutrices de la Télé-Université (STTTU-CSN) : 2016-2019
- Membre du Comité de négociation du STTTU-CSN : 2017-2019
- Membre du Comité de relations de travail et de griefs du STTTU-CSN : 2016-2019
- Membre élue au Bureau fédéral de la FNEEQ-CSN : 2018-2021
- Formatrice pour le Conseil central du Montréal métropolitain – CSN (CCMM-CSN) : 2019-...
- Déléguée syndicale et membre du comité de mobilisation du SÉTUE-UQAM : 2009-2010

Projets envisagés :

- Défendre ardemment nos demandes de négo pour que notre contribution à l'UQAM soit enfin reconnue à sa juste valeur
- Travailler étroitement avec les agent-e-s du CAART pour faire respecter nos droits
- Collaborer à un Comité exécutif dynamique afin d'accomplir les mandats donnés par les instances

Département(s) ou faculté(s) d'affiliation : Sociologie

Choix d'une, d'un représentant (facultatif) : Suzanne Martin

Signature :



Date : 29 mars 2021

**EXTRAIT DE LA POLITIQUE ÉLECTORALE DU SPPEUQAM**

35.6.3 Assemblée générale annuelle d'élections

- e) (...) Une personne candidate à un poste ne pouvant être présente à l'assemblée doit transmettre au Syndicat ou remettre à une ou un membre présent à l'assemblée une lettre de procuration signifiant le maintien de sa candidature. À défaut, la candidature ne pourra être retenue.

Vous pouvez consulter la politique électorale complète à l'adresse suivante : <http://sccuq.org/le-sccuq/statuts-et-reglements/#chap7>

<sup>(1)</sup> Toute personne élue à un poste libéré du Syndicat doit s'engager par écrit à respecter la Politique de libérations et ne peut obtenir plus de quatre cours d'enseignement, de libérations ou de perfectionnement par trimestre (Extrait de la proposition votée lors du Conseil syndical du 22 avril 2001).